

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°13

FINANCES - MOYENS GENERAUX

- Utilisation du gymnase Jean Puy par le Twirling Club de Roanne
- Participation financière de la Ville de Roanne
 - Convention
 - Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, Estéban PIAT, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Héléne LAPALUS

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Fanny FESNOUX, M. Fabien LAMBERT à M. Gilles PASSOT, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU à M. Romain BOST, Mme Jade PETIT à M. Edmond BOURGEON, M. Mahdi NOUBAT à Mme Corinne TRONCY, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

M. Christophe PION

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

M. Quentin GUILLERMIN, Conseiller Municipal, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Composé de près de 150 licenciés, le Twirling Club de Roanne a remporté plusieurs titres de champions de France N2 et N3 en équipe ou en duo ainsi qu'un titre de vainqueur de la Coupe du Monde par équipe en Croatie.

Depuis le début de la saison sportive, le Twirling Club de Roanne occupe ponctuellement le gymnase Jean Puy et a sollicité la Ville de Roanne afin de l'aider à pourvoir aux frais de location. Il est précisé que ce club sportif utilise aussi le gymnase Jules Ferry que la Municipalité loue pour ses besoins associatifs.

Etant donné que les caractéristiques du gymnase Jean Puy sont plus adaptées à cette pratique sportive lui permettant ainsi de se développer, la Ville a décidé d'aider l'association.

Une convention est donc établie fixant les modalités de la participation financière de la Ville qui s'élèvera à 5,25 € de l'heure. Ce tarif horaire est calqué sur celui pratiqué par le Département dans le cadre de sa participation à l'utilisation des gymnases municipaux par les collèges. Il peut évoluer en application du catalogue des tarifs entériné chaque année au Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver la convention fixant la participation financière de la Ville de Roanne à la mise à disposition du gymnase Jean Puy au Twirling Club de Roanne ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- dire que les dépenses seront réglées dans le cadre du budget concerné, chapitre 11.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

ROANNE, le 16 DEC. 2022

La Secrétaire de séance,

Hélène LAPALUS

Le Maire,

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération

